



Arrêté n° 2024-001

ARRETE PORTANT SUR L'INTERDICTION DE PECHER DU SAMEDI 6 AU DIMANCHE 7 AVRIL 2024

Le Président du Comité syndical

Vu l'organisation de la Course Nature organisée le 7 avril 2024 au plan d'eau du Parc de la Rivière il convient d'interdire la pêche du 6 au 7 avril 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - En raison de la Course Nature qui se déroule au plan d'eau, il est interdit de pêcher du samedi 6 au dimanche 7 avril 2024.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera affiché sur les lieux, et aux portes des Mairies d'Etival-lès-Le Mans et de Saint Georges du Bois.

Fait à Etival-lès-Le Mans, le 5 janvier 2024

Le Président Stéphane LANGLAIS

